



Rennes, le 9 décembre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RN 164 – Comité de suivi des études pour la mise à 2x2 voies dans le secteur de Rostrenen

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif majeur de l'État et de la Région Bretagne qui mobilise d'importants moyens financiers au service de cette ambition. L'aménagement est mentionné à ce titre dans le Pacte d'Avenir pour la Bretagne présenté par le Premier Ministre le 4 décembre 2013.

Pour faire le point sur l'avancement de cette ambition dans le secteur de Rostrenen, Pierre Soubelet, Préfet des Côtes d'Armor, et Gérard Lahellec, Vice-président du Conseil régional en charge de la mobilité et des transports, ont réuni, lundi 9 décembre, à Rostrenen, le comité de suivi des études de ce projet.

Un projet pour le futur Contrat de Plan État Région 2014-2020

Au-delà des travaux financés dans le cadre du programme de modernisation des itinéraires (PDMI) 2009-2014 actuellement en cours, l'État et la Région Bretagne restent mobilisés pour achever l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164. Pour préparer l'avenir et sans attendre la finalisation du futur CPER, les deux partenaires ont déjà engagé un programme d'études, financé à parts égales, qui vise à définir le contenu des projets pour chaque section restant à élargir et à les porter jusqu'à la déclaration d'utilité publique.

Le projet d'aménagement au niveau de Rostrenen se situe entre Loméven à l'ouest et Plouguernével à l'est (16 km). Il reliera la déviation sud de Carhaix et la déviation de Gouarec.

Choix d'une variante après concertation publique

L'État, maître d'ouvrage du projet, a présenté aux membres du comité de suivi le bilan qu'il tirait de la concertation publique, menée entre le 17 juin et le 12 juillet 2013, et qui avait porté sur le choix de la variante de tracé à retenir et approfondir.

Au vu des nombreux avis recueillis et des éléments du dossier, il est décidé de poursuivre le projet sur la base de la variante dite « Sud », variante essentiellement en tracé neuf, proche de la variante historiquement étudiée. Il a néanmoins été identifié la nécessité d'approfondir certains points de conception, afin de limiter au mieux les impacts du projet, en particulier sur l'activité agricole. La DREAL a présenté des premières propositions sur le sujet.

1/2

Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor : Frédéric MAIGNAN - 02 96 62 43 02

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Conseil Régional : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57

La poursuite du projet

Les phases d'études à venir visent à affiner le tracé et à définir les diverses mesures d'accompagnement du projet (protections phoniques, insertion paysagère,...) en vue d'élaborer l'étude d'impact du projet.

Le comité de suivi a pris note du calendrier prévisionnel, dans l'objectif de parvenir à une mise à l'enquête publique avant l'été 2015.

Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor : Frédéric MAIGNAN - 02 96 62 43 02

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Conseil Régional : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57